



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE
PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
DÉVELOPPEMENT DURABLE
GA/GB

ARRÊTÉ

portant modification de la composition de la Commission
Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et
de Gestion des Eaux (SAGE) de la Sioule

Le Préfet de la région Auvergne
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 212-1, L 212-3 à L 212-11 et R 212-26 à R 212-47 ;

VU le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 31 décembre 2003 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Sioule ;

VU l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2005 portant constitution et composition de la commission locale de l'eau du SAGE de la Sioule ;

VU la circulaire ministérielle du 21 avril 2008 relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2011 portant modification de la composition de cette commission locale de l'eau dans le cadre de son renouvellement complet ;

VU l'arrêté préfectoral du 6 avril 2012 portant modification de cet arrêté ;

CONSIDERANT que l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires des 23 et 30 mars 2014 rend nécessaire le réexamen de l'arrêté susvisé du 10 décembre 2011 ;

CONSIDERANT qu'il convient de modifier la composition de la CLE du SAGE de la Sioule telle que fixée par l'arrêté susvisé du 10 décembre 2011 ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture du Puy-de-Dôme ;

AR R E T E

ARTICLE 1 – L'arrêté préfectoral du 6 avril 2012 susvisé modifiant la composition de la CLE du SAGE de la Sioule est abrogé.

.../...

ARTICLE 2 – La composition de la commission locale de l'eau du SAGE de la Sioule fixée à l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2011 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

1) Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

Organismes	Représentés par
CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE	Mme Nicole ROUAIRE Conseillère régionale M. Christian BOUCHARDY Conseiller régional M. Luc BOURDUGE Conseiller régional
CONSEIL GENERAL DE LA CREUSE	M. René ROULLAND Conseiller général
CONSEIL GENERAL DU PUY-DE-DOME	M. Alain ESCURE Conseiller général M. Lionel MULLER Conseiller général M. Michel GIRARD Conseiller général
CONSEIL GENERAL DE L'ALLIER	M. Dominique BIDET Conseiller général M. Daniel ROUSSAT Conseiller général Mme Anne-Marie DEFAY Conseillère générale
COMMUNES DU PUY-DE-DOME DESIGNÉES PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES DU PUY-DE-DOME	M. Pascal ESTIER Conseiller municipal des Ancizes-Comps Mme Claire LEMPEREUR Maire de Montaigut-en-Combraille Mme Martine BONY Maire de Vernines M. Daniel SAUVESTRE Maire de Chateauneuf-les-Bains Mme Jeannette VIALETTE-GIRAUD Maire de Saint-Pierre-le-Chastel M. Pierre FAURE Adjoint au Maire de Montfermy
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DESIGNÉS PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES DU PUY-DE-DOME	M. Charles SCHIETTEKATTE Vice-Président de la Communauté de Communes de Menat M. Marc GIDEL Conseiller communautaire de la Communauté de Communes "Cœur de Combrailles"

Organismes	Représentés par
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DESIGNES PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES DU PUY-DE-DOME	M. Mohand HAMOUMOU Vice-Président de la Communauté de communes "Volvic, Sources et Volcans"
COMMUNES DESIGNÉES PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTES DE L'ALLIER	M. Emmanuel FERRAND Adjoint au Maire de Saint-Pourçain-sur-Sioule M. Patrick BERTRAND Adjoint au Maire de Contigny M. Pierre LENVOISÉ Maire de Vicq M. André BIDAUD Maire de Chantelle M. Gérard BOISSONNET Maire de Louroux-de-Bouble M. Yves MAUPOIL Maire de Monestier
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DESIGNES PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTES DE L'ALLIER	M. Daniel REBOUL Président de la Communauté de Communes Sioule, Colettes et Boule M. Gilles JOURNET Vice-Président de la Communauté de Communes en Pays Saint-Pourcinois
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMBRAILLES (SMADC)	M. Jean MICHEL Maire de Lapeyrouse Président du SMADC
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE DU BASSIN DE SIOULE (SMAT du Bassin de Sioule)	M. Pierre A. TERITEHAU Représentant de la communauté de communes de Sioule, Colettes et Boule Délégué au SMAT
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne	Mme Agnès MOLLON Déléguée au Parc
ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE (EPL)	M. Pascal VERNISSE Conseiller général de l'Allier

2) Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées

Organismes	Représentés par
CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU PUY-DE-DOME	- le Président ou son représentant
CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DE L'ALLIER	- le Président ou son représentant
CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE	- le Président ou son représentant
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU PUY-DE-DOME (DELEGATION DE RIOM)	- le Président ou son représentant

Organismes	Représentés par
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MONTLUCON-GANNAT	- le Président ou son représentant
SYNDICAT DES PRODUCTEURS D'ELECTRICITE REGION AUVERGNE	- le Président ou son représentant
SYNDICAT DES PROPRIETAIRES FORESTIERS - REGION AUVERGNE	- la Présidente ou son représentant
UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE TOURISME AUVERGNE (UNAT)	- la Présidente ou son représentant
COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DE L'ALLIER	- le Président ou son représentant
FEDERATION DE LA REGION AUVERGNE POUR LA NATURE ET L'ENVIRONNEMENT (FRANE)	- le Président ou son représentant
FEDERATION DU PUY-DE-DOME POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE	- le Président ou son représentant
FEDERATION DE L'ALLIER POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE	- le Président ou son représentant
ASSOCIATION POUR LA RESTAURATION ET LA GESTION DES POISSONS MIGRATEURS DU BASSIN DE LA LOIRE (LOGRAMI)	- le Président ou son représentant
U.F.C. QUE CHOISIR 63	- le Président ou son représentant
DELEGATION REGIONALE D'ELECTRICITE DE FRANCE	- le Président ou son représentant
CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'AUVERGNE (C.E.N. AUVERGNE)	- la Présidente ou son représentant

3) Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

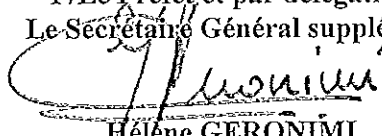
Organismes	Représentés par
PREFECTURE DE LA REGION CENTRE COORDONNATRICE DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE	- le Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret, coordonnateur du bassin Loire -Bretagne ou son représentant
PREFECTURE DU PUY-DE-DOME	- Le Préfet du Puy-de-Dôme ou son représentant
PREFECTURE DE L'ALLIER	- le Préfet de l'Allier ou son représentant
DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET	- la Directrice régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant

Organismes	Représentés par
M.I.S.E.N DU PUY-DE-DOME (Mission Interservices de l'Eau et de la Nature 63)	- le Directeur départemental des Territoires du Puy-de-Dôme ou son représentant - le Chef de la M.I.S.E.N. du Puy-de- Dôme ou son représentant - le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé – Délégation territoriale du Puy-de-Dôme – ou son représentant
M.I.S.E.N DE L'ALLIER (Mission Interservices de l'Eau et de la Nature 03)	- le Directeur départemental des Territoires de l'Allier ou son représentant - le Chef de la M.I.S.E.N. de l'Allier ou son représentant - le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé – Délégation territoriale de l'Allier – ou son représentant
M.I.S.E.N DE LA CREUSE (Mission Interservices de l'Eau et de la Nature 23)	- le Chef de la M.I.S.E.N. de la Creuse ou son représentant
D.R.E.A.L. AUVERGNE (Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne)	- Deux représentants
AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE	- la Déléguée régionale Allier-Loire Amont ou son représentant
OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES (ONEMA) Délégation interrégionale Massif Central	- le Délégué interrégional Massif Central ou son représentant

ARTICLE 3 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures de l'Allier, de la Creuse et du Puy-de-Dôme. Cette publication mentionnera le site Internet www.gesteau.eaufrance.fr où la liste des membres peut être consultée.

ARTICLE 4 - Les Secrétaires Généraux des Préfectures de l'Allier, de la Creuse et du Puy-de-Dôme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à chaque membre de la Commission locale de l'eau.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le 8 juillet 2014

P/Le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général suppléant,

Hélène GERONIMI
Sous-Préfète de l'arrondissement d'Issoire

